



L'ARMAGH
joie

Bonne fête
des mères

ROY & ROULEAU
MAISON FUNÉRAIRE
LACHANCE SIGNATURE

PRÉARRANGEMENTS | MONUMENTS | CARTES FUNÉRAIRES

ARMAGH 418 466-2073 | SAINTE-CLAIRE 418 883-3715 | SAINT-DAMIEN 418 789-2143

RBQ : 5623-1962-01

GROUPE PGF inc.
Guy et Francis Pouliot

Entrepreneur Général

89, Route 281 Sud, Armagh Qc G0R 1A0
418 466-2232

• LES MARCHÉS •

Tradition
Armagh

Du lundi au dimanche
de 8h à 20h

42, rue Principale
418 466-2030

Une vaste gamme de produits
de décoration pour votre décor!

Les draperies Chantal

29, rue St-Jean
Saint-Damien
Tél.: (418) 789-3152

www.sylviedionfleuriste.com

Sylvie Dion
FLEURISTE

FLEURS pour toutes occasions
CADEAUX-LIVRAISON

418 887-3874
sylvie.dion.fl@globetrotter.net

Rejoignez-nous sur Facebook

293, Principale, St-Gervais (Qc), G0R 3C0

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Stéphanie Lachance

DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Stephanie.Lachance.Bell@assnat.qc.ca
418 883-1343

ACHATS / VENTE ET RÉPARATIONS MINIS MOTEURS
RÉPARATION AUTOMOBILE

Propriétaires : Éric Arbour et
Suzie Bernier : 581-745-9538

LE BUNKER
LES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS

253, rue Principale
Armagh, Qc G0R 1A0

418 466-0039 lemlebunker@gmail.com

BMR MAGASIN H. LÉTOURNEAU inc. **agrizone**

120, rue Principale, St-Lazare (Québec) G0R 3J0

Matériaux de construction - Portes et fenêtres
Plomberie - Peinture - Décoration - Location - Poêles

Tél.: 418 883-3318 Téléc.: 418 883-3319
sletourneau@hletourneau.com
Sébastien, Philip, Virginie, Jano, Claudia

NUMÉROS IMPORTANTES

Municipalité d'Armagh
5, rue de la Salle
Armagh, Qc G0R 1A0
Tél.: 418 466-2916
Télec.: 418 466-2409
Courriel: info@armagh.ca
www.armagh.ca
Travaux publics
581 983-9068

Bibliothèque Armagimo
418 466-3004

Parc des Chutes d'Armagh
418 466-2874

Fabrique d'Armagh
418 466-2382

École Belle-Vue
418 466-2191

Bureau de poste
418 466-2263

**M.R.C. de Bellechasse
et collecte des ordures**
418 883-3347

Hôpital de Lévis
418 835-7121

CLSC
1 888 883-2227

Hôpital de Montmagny
418 248-0630

Urgence 911

Info Santé 811

Info route 511

Sûreté du Québec
310-4141

Mot de la mairesse



Chers citoyennes et citoyens,

Le printemps s'installe tranquillement chez nous, apportant avec lui de beaux projets et de belles occasions de rassemblement dont en voici quelques suggestions :

SPECTACLE DU 2 MAI

J'aimerais d'abord vous rappeler un événement tout spécial qui se tiendra le 2 mai prochain à notre église : le spectacle-bénéfice organisé au profit de celle-ci. Plus de 15 musiciens passionnés monteront sur scène sous la direction artistique de Conrad Lemieux pour offrir une soirée qui promet d'être mémorable. L'engouement est déjà re-

marquable, avec plus de 600 billets vendus à ce jour. C'est un bel exemple de mobilisation et de solidarité envers notre patrimoine collectif. Si vous n'avez pas encore vos billets, je vous invite à ne pas manquer cet événement unique.

FÊTE DE LA PÊCHE DU 7 JUIN + LA CYCLOROUTE S'ANIME

La fête de la pêche aura lieu encore une fois cette année au Parc des Chutes d'Armagh, mais sera jumelée cette fois avec « la Cycloroute s'anime » chapeautée par la MRC de Bellechasse. Au programme, de la pêche, mais également l'équipe d'Éducazoo offrira à toute la famille une fête où des animaux exotiques seront en vedette, tandis que l'artiste Ryunosuke Yamazumi fera tourner des têtes en offrant une prestation de cirque des plus spectaculaires! Des artisans et producteurs locaux seront également sur place.

FESTIVAL D'ARMAGH : 26, 27 ET 28 JUIN 2026

Je tiens également à souligner le dévoilement récent de la programmation de notre festival d'Armagh qui aura lieu cette année les 26, 27 et 28 juin 2026. Encore une fois, le comité nous promet une fin de semaine festive et rassembleuse. Je vous invite à suivre les publicités sur la page Facebook Comité Loisirs & Sports d'Armagh et à réserver ces dates à votre agenda.

3E CONSULTATION PUBLIQUE : PARC DES CHUTES

Faisant suite aux deux premières consultations publiques tenues plus tôt cette année, nous tiendrons la troisième consultation, le 12 mai prochain à compter de 19h au Complexe municipal. Nous vous invitons à y participer en grand nombre.

Donc comme vous pouvez le constater, ça bouge dans notre belle municipalité, alors je vous remercie à l'avance de votre implication.

C'est ensemble que nous continuons de faire grandir Armagh.

Mélanie Bolduc

Mairesse de la Municipalité d'Armagh

Voici les dates de tombée du journal l'Armagh'joie pour l'année 2026.

Les textes doivent être expédiés par courriel à la Municipalité, à reception@armagh.ca

25 mai 29 juin 27 juillet 26 août 21 septembre 26 octobre 23 novembre

Message de votre municipalité



RAPPEL – 3E VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

**Nous vous rappelons que le
3e versement des taxes municipales
est le 25 mai prochain.**

**Nous vous remercions d'avance
pour votre paiement.**

***** RAPPEL *****

ABRI D'HIVER, GARAGE TEMPORAIRE ET CLÔTURE À NEIGE

Veuillez prendre note qu'en vertu du règlement municipal, les constructions et usages temporaires sont autorisés pour une période de temps limitée. La date limite pour enlever les abris d'hiver et les clôtures à neige est le **30 avril 2026**.

Pour les garages de toile, la structure doit être démantelée et remise afin qu'on ne puisse l'apercevoir.

Merci de respecter cette date, c'est très apprécié.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous demandons votre participation pour nous aider à garder notre réseau d'éclairage en bonne condition. Lorsque vous constatez qu'une lumière est brûlée ou défectueuse (clignotante), veuillez aviser la Municipalité au 418-466-2916 ou par courriel à reception@armagh.ca en nous mentionnant son emplacement afin que nous puissions la faire réparer ou remplacer.

Nous vous remercions de votre bonne collaboration.

RAPPEL

des consignes à

respecter à l'écocentre

- Les enfants et les animaux doivent rester dans les véhicules en tout temps.
- Pour des enjeux de Santé et Sécurité au travail, veuillez prendre note que les employés ne sont pas autorisés à aider pour le déchargement de vos matières. Vous devez vous faire accompagner d'une ou de plusieurs personnes pour le déchargement de vos déchets.

Merci de votre collaboration.



Message de votre municipalité

SAVIEZ-VOUS QUE :

Les ventes extérieures, les ventes de garage et les marchés aux puces sont permis sous certaines conditions.

Les marchés aux puces et la vente de produits d'artisanat sont permis sur le territoire de la municipalité, pour une durée maximale d'une (1) semaine et une (1) seule fois par année.

Les ventes de garage sont permises deux (2) fois par année pour une période maximale de trois (3) jours consécutifs, entre le 20 juin et le 5 juillet et durant la fin de semaine précédant la fête du Travail.

Article 91 tiré du Règlement de Zonage de la Municipalité d'Armagh.



AVIS À LA POPULATION

Nous souhaitons vous informer que plusieurs citoyens ont récemment reçu des appels de compagnies offrant des services d'isolation pour l'entretoit et la maison. Certaines abordent aussi le chauffage, les fenêtres ou encore les aides financières disponibles.

La Municipalité n'est aucunement associée à ces entreprises. Comme elles prennent rendez-vous à l'avance, elles ne sont pas tenues d'obtenir un permis de colportage.

Soyez vigilants

Des entreprises provenant de l'extérieur peuvent vous solliciter. Comme vous ne connaissez pas la qualité de leur travail, il est important de rester prudents.

Nos recommandations :

- Posez des questions et informez-vous sur l'entreprise.
- Consultez leur fiche au Registraire des entreprises pour vérifier leur conformité.
- Privilégiez les entrepreneurs locaux, dont la réputation est connue et pour lesquels vous pouvez obtenir des références fiables.
- En cas de problème, un entrepreneur local pourra plus facilement honorer sa garantie, ce qui n'est pas toujours le cas avec des entreprises de l'extérieur.

En résumé

Avant de prendre une décision, prenez le temps de bien vous informer et faites preuve de vigilance.



FERMETURE RUE DU COUVENT

**SAMEDI 2 MAI
DE 18 H À MINUIT**

**À L'OCCASION DU SPECTACLE BÉNÉFICE POUR
L'ÉGLISE, LA RUE DU COUVENT SERA FERMÉE À
LA CIRCULATION ROUTIÈRE. MERCI DE PRÉVOIR
VOS DÉPLACEMENTS EN CONSÉQUENCE.**



LE BUREAU MUNICIPAL

SERA FERMÉ

LE LUNDI 18 MAI 2026

pour la journée nationale des Patriotes



Message de votre municipalité

CONSULTATION PUBLIQUE

PARC DES CHUTES D'ARMAGH

Toute la population est invitée à participer
à la 3e consultation publique sur le Parc des chutes

le mardi 12 mai à 19 h
à la salle municipale.

Nous avons besoin de vos suggestions et de vos précieux
commentaires afin de valoriser ce merveilleux site.

Bienvenue à tous!

Message de votre municipalité

Journal l'Armagh'joie

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour répondre à un court sondage concernant notre journal L'Armagh'joie. Vos réponses nous guideront vers une éventuelle direction à prendre au cours des prochains mois. Merci de le compléter avant le 15 mai prochain.

1. À partir de quel format lisez-vous le journal municipal l'Armagh'joie majoritairement ?

☐ Version électronique (via internet)

☐ Version papier (reçue par la poste)

☐ Je ne le lis pas

☐ Autre (veuillez préciser)

2. Si on vous offrait un abonnement courriel d'une version électronique, auriez-vous de l'intérêt ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Peut-être

☐ Ne sait pas

Message de votre municipalité

3. Si on vous donnait le choix, de quelle façon préféreriez-vous recevoir (ou pas) votre copie du journal l'Armagh'joie ?

- ☐ Abonnement électronique (courriel)
- ☐ Abonnement postal
- ☐ Je préfère le consulter sur internet quand je le veux
- ☐ Je ne souhaite pas le recevoir / Aucun intérêt
- ☐ Autre (veuillez préciser)

4. Parmi les suggestions de rubriques suivantes, cochez toutes celles que vous aimeriez voir dans notre journal municipal (cocher toutes les cases désirées)

- ☐ HISTOIRE - Chroniques ou notions d'histoire sur les origines d'Armagh (photos d'époque, nos ancêtres)
- ☐ LOISIRS ET CULTURE - Calendrier d'activités de loisirs ou d'événements culturels et autres informations
- ☐ JEUNESSE - Articles – sur différents sujets rédigés par nos jeunes de niveau primaire ou secondaire
- ☐ SPORT - Informations diverses sur les activités sportives de nos citoyens
- ☐ SCOLAIRE - Les bons coups de nos élèves à différents niveaux d'implication, en partenariat avec les écoles primaires et secondaires de nos élèves
- ☐ ESPACE CITOYEN - Espace réservé aux citoyens souhaitant partager du contenu sur un sujet actuel
- ☐ NOUVEAUX RÉSIDENTS - Section de bienvenue à nos nouveaux résidents
- ☐ CITOYENS EXEMPLAIRES - Citoyens d'Armagh ayant rayonné par leurs actions hors du commun

Message de votre municipalité

☐ NAISSANCE - Espace pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux nouveaux nés

☐ NÉCROLOGIE - Pour rendre un dernier hommage à nos citoyens disparus

☐ DIVERTISSEMENT - Pour les amateurs de mots croisés, sudoku, devinettes ou autres

☐ Autre suggestion de rubrique (veuillez préciser)

☐ Aucun des éléments ci-dessus

5. Auriez-vous de l'intérêt à joindre un éventuel comité pour la conception/création du journal ?

☐ Oui

☐ Non

☐ Peut-être

☐ Si oui, voulez-vous nous laisser vos coordonnées (nom, courriel ou numéro de téléphone) ?

Merci de votre collaboration en complétant le sondage !

Vous pourrez le retourner à la Municipalité ou bien le remplir directement sur la page Facebook

Message de votre municipalité



AVIS

Rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable

À partir du mardi 5 mai 2026, le Service des travaux publics procédera à son opération de rinçage unidirectionnel du réseau de distribution d'eau potable. Cette opération débutera du côté Est de la Municipalité et se terminera du côté Ouest. Elle sera effectuée **chaque mardi de mai et juin 2026 inclusivement entre 8 h et 16 h**.

En quoi consiste le rinçage unidirectionnel ?

Le rinçage unidirectionnel qui s'effectue une fois par année vise à déloger les dépôts qui pourraient se former sur les parois des conduites ainsi que d'assurer la qualité de l'eau pour tous les usagers. Pour ce faire, nous fermons certaines vannes afin de forcer l'eau dans la section à rincer et ouvrons les bornes-fontaines correspondantes. Le but est d'obtenir une vitesse optimale du déplacement de l'eau dans une conduite dédiée afin de déloger plus efficacement les minéraux qui s'y sont accumulés. Par la même occasion, nous vérifions le bon fonctionnement des infrastructures, telles que les vannes du réseau et les bornes-fontaines.

Comme il s'agit d'une opération d'envergure, il peut y avoir une baisse temporaire de pression d'eau accompagnée ou non d'une coloration brunâtre de l'eau dans les zones affectées par les opérations.

Notez que même si l'eau est brouillée, elle demeure potable.

Quelques conseils à suivre :

Vérifier la couleur de l'eau avant tout usage. Si l'eau est colorée, ouvrez vos robinets d'eau froide jusqu'à ce que l'eau redevenue claire. Ceci devrait durer environ quelques minutes.

Si possible, faites votre lessive le lendemain et de faire une brassée de foncée en premier si cela est possible. Le blanc étant plus affecté par les minéraux. Si par inadvertance vous tachez vos vêtements blancs, veuillez refaire une lessive avec un produit comme « Iron out » cela devrait vous aider.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration pendant cette période et nous nous excusons des inconvénients liés à ces travaux qui sont nécessaires au maintien de la qualité de l'eau et du réseau de distribution d'eau. Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous au (581) 983-9068 ou par courriel à travauxpublics@armagh.ca.

 APPEL D'URGENCE	COMPOSEZ LE 911	APPEL NON URGENT	TROUVEZ UN POSTE
Témoignage ou victime d'une situation d'urgence qui menace votre sécurité, celle des autres, vos biens ou l'environnement?		Besoin de joindre la Sûreté du Québec pour une situation non urgente ?	
Composez le 911!		Communiquez avec votre POSTE!	
		Centre de services MRC Sainte-Marie	
Visionnez notre vidéo explicative 		MRC de La Nouvelle-Beauce : 418 387-4438 MRC de Bellechasse : 418 887-4058 MRC de Montmagny : 418 248-3705 MRC de l'Islet : 418 598-3343	
		À compter du 1 ^{er} juin 2026, les lignes 310-4141 et *4141 seront graduellement désactivées.	

AVIS IMPORTANT

Nouveau calendrier et nouvel horaire des collectes dès le 17 mai 2026

Pour mieux répartir les tournées et améliorer les conditions de travail des chauffeurs, la MRC de Bellechasse ajuste son calendrier.

La semaine du 17 mai sera une semaine de transition. Il y aura une collecte des bacs bleus (récupération) le mardi 19 mai ainsi qu'une collecte des bacs verts (déchets) le jeudi 21 mai.

À partir de la semaine du 24 mai, les collectes seront désormais les **VENDREDIS**

Pour vous informer adéquatement, la MRC diffusera des annonces dans différents médias régionaux (Facebook, journal, radio).

Un nouveau calendrier vous sera envoyé sous peu par la poste.



Message de votre municipalité

SERVICES OFFERTS PAR LA MRC DE BELLECHASSE CONCERNANT LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Savez-vous que vous pouvez faire une requête concernant un bac qui n'a pas été ramassé? Il suffit d'aller sur le site de la MRC de Bellechasse, sur l'onglet **Services**, puis sur **Formulaires, Plaintes et requêtes**. Cliquez sur l'image du camion vidant un bac et remplissez le formulaire. Dès réception, les préposés feront un suivi.

De plus, toujours en suivant cette procédure, vous pourrez également trouver les renseignements pour des pièces ou faire réparer votre bac, le remplacer ou en faire l'achat.

Il est à noter que la Municipalité d'Armagh a encore quelques bacs verts à vendre. Veuillez appeler à nos bureaux.

De plus, pour les pièces, vous pouvez visiter le site Web usdglobal.com. Il est possible de commander certaines pièces ou aller les chercher à Lévis.



Demandes et plaintes au Service de gestion des matières résiduelles

Pour tout ce qui est lié à la collecte de déchets, la collecte de récupération, à un bris de propriété ou à une plainte environnementale.

Remplir le formulaire GMR



Réparation, remplacement ou ajout d'un bac bleu

Pour faire réparer, remplacer ou ajouter un bac bleu à une adresse, vous n'avez qu'à remplir le formulaire ci-bas.

Remplir le formulaire de bac bleu



Réparation, remplacement ou ajout d'un bac vert

Pour faire réparer, remplacer ou ajouter un bac vert à une adresse, vous n'avez qu'à remplir le formulaire ci-bas.

Remplir le formulaire de bac vert



SPECTACLE BÉNÉFICE POUR NOTRE ÉGLISE

en collaboration avec « La Corporation des Instrumentistes Associés (CIA) », qui célèbre ses 15 ans d'existence!



MEILLEURS HITS

708/090

FAITES-VITE POUR RÉSERVER VOS BILLETS

**SAMEDI
2 MAI 2026
DÈS 20H**

**l'Église de St-Cajetan
d'Armagh**

PLUS DE 15 MUSICIENS
Sous la direction de
M. Conrad Lemieux

PRIX DES BILLETS
entre 20 \$ et 80 \$ selon
les places dans l'église

Billets en vente auprès des Arts
de la Scène de Montmagny
adls.ca • 418 241-5799



AVIS AUX UTILISATEURS DE LA CYCLOROUTE DE BELLECHASSE

Tout comme vous, nous sommes très heureux que la neige fonde! Mais il est important de noter que notre Cycloroute demeure fermé à la circulation jusqu'à la mi-mai! Ce délai permettra d'effectuer des travaux de réparation ou d'indications sur la chaussée. La date d'ouverture officielle sera bientôt annoncée!

Nous vous remercions de votre bonne collaboration!



Message de votre municipalité



MRC de
Bellechasse

100, Monseigneur-Bilodeau
Saint-Lazare-de-Bellechasse (QC) G0R 3J0
Tél. : 418 883-3347

MUNICIPALITÉ D'ARMAGH

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES DE RÉSIDENCES PERMANENTES ET SAISONNIÈRES AYANT À DISPOSER D'EAUX USÉES ET QUI NE SONT PAS RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT

La présente est pour vous aviser que votre installation septique (fosse septique ou puisard) sera vidangée¹ pendant la période suivante : L'entrepreneur responsable de la vidange est "**Gestion Belle-Rivière Inc.**"

SEMAINE DU 8 JUIN AU 12 JUIN 2026

Route 281 Nord, 1^{er} Rang Nord-Ouest, Route Jean-Charron, 6^e Rang, 7^e Rang, 1^{er} Rang Nord-Est, Rang St-Charles.

SEMAINE DU 15 JUIN AU 19 JUIN 2026

Chemin du Lac-aux-Castors, Rang St-Joseph, Rue Principale, Route 281 Sud, Rue Thibault, Rue Bérubé, Rue du Lac-Jeannot Nord, Rue du Lac-Jeannot Sud, Chemin des Chalets, Rang Ste-Anne.

SEMAINE DU 22 JUIN AU 26 JUIN 2026

8^e Rang, Rue de la Station, Route Matteau, Route du 9^e Rang, Rang de la Fourche Ouest, Rang de la Fourche Est, Route Beaudoin.

Prenez note que nous ne pouvons déterminer à l'avance la journée exacte de la vidange de votre fosse.

Tel que prévu au règlement no 106-01 de la MRC de Bellechasse, vous avez l'OBLIGATION de respecter les conditions suivantes :

- 1^o Dégager le couvercle de votre fosse ou de votre puisard **en prévoyant un dégagement d'environ 4 pouces autour du couvercle de manière à ce que le vidangeur puisse le soulever facilement, tel que démontré sur l'image suivante.** Laisser le couvercle sur la fosse
- 2^o **Localiser votre fosse à l'aide d'un piquet facilement repérable. IMPORTANT : Le piquet doit être installé au début de la période de vidange indiquée ci-dessus.** Si plus d'une fosse, identifier clairement les fosses à vidanger.
- 3^o Si le chemin d'accès à votre propriété est muni d'une barrière, l'ouvrir, la déverrouiller ou nous aviser que celle-ci est débarrée s'il y a lieu.
- 4^o Si une corde à linge se trouve sur le passage, bien vouloir la rendre visible pour les camionneurs afin d'éviter tout bris.
- 5^o Si votre fosse possède un couvercle avec des vis, bien vouloir les dévisser pour que ce soit plus efficace et accommodant pour le chauffeur lorsqu'il fera la vidange.



Exemple d'un couvercle bien dégagé

De plus, votre numéro civique doit être lisible de la voie publique pour éviter les erreurs.

N.B. : Si ces conditions ne sont pas respectées et que le chauffeur doit y retourner, DES FRAIS PEUVENT ÊTRE APPLIQUÉS (voir verso)

¹ Ceci n'inclut pas le nettoyage de votre filtre d'installation septique.

Dans notre municipalité



*Bibliothèque
Armagimo*

FERMÉE POUR LE CONGÉ DE LA FÊTE DES PATRIOTES :

La bibliothèque sera fermée le lundi 18 mai.

Bonne fête des Patriotes à tous

Recherche responsable des activités :

ENVIE DE VOUS ENGAGER ET DE FAIRE BOUGER LES CHOSES ?

Notre bibliothèque recherche sa future Responsable des activités !

Vous aimez organiser, fédérer et travailler en équipe ? Vous avez l'énergie et la motivation pour coordonner des activités et accompagner des bénévoles engagés ? Alors cette mission est faite pour vous, de septembre à mai.

Votre rôle :

- Dynamiser et coordonner les activités
- Encadrer et soutenir l'équipe de bénévoles
- Participer activement à la vie et au développement de l'association

Votre profil :

- Organisée, enthousiaste et à l'écoute
- À l'aise dans la communication
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités

Poste bénévole – Engagement valorisant et enrichissant sur le plan humain.

Intéressée ? Contactez-nous au 418-466-2425 ou par courriel armagimobibliotheque@gmail.com.

Rejoignez-nous et contribuez à faire la différence !

Encouragez votre bibliothèque :

Faites un don et recevez un superbe napperon fait à la main !

Votre générosité permettra l'achat de livres pour enfants afin de nourrir l'imagination et le plaisir de lire.

Chaque don fait une différence !

Merci de soutenir notre bibliothèque !



Heures d'ouverture :

Lundi : 18 h 30 à 20 h

Mercredi : 10 h 30 à 12 h et 18 h 30 à 20 h

Jeudi : 13 h à 15 h

Samedi : 9 h 30 à 12 h

Tél.: 418-466-3004 Courriel : armagimobibliotheque@gmail.com

Mention honorable :

La bibliothèque souhaite souligner l'implication exceptionnelle de Patricia Lacroix, bénévole depuis maintenant 11 ans.

Chaque fin de mois, Patricia prépare avec soins les statistiques destinées au Réseau Biblio. Elle choisit également des livres adaptés pour les enfants en garderie avec Agathe Roy. Elles prennent le temps d'aller les leur porter, contribuant ainsi à éveiller leur plaisir de lire dès le plus jeune âge.

Nous tenons à te remercier pour ton dévouement, ta constance et ta grande générosité.

Merci Patricia et nous souhaitons te compter parmi nous pour plusieurs années encore.

Dernier rappel – cartes Muséo

Dernier rappel : les cartes Muséo sont utilisables jusqu'à la fin mai.

Profitez-en avant qu'il ne soit trop tard !

Pour tous les détails, visitez le www.reseaubibliocnca.qc.ca/client/fr_CA/museo ou scannez le code QR.

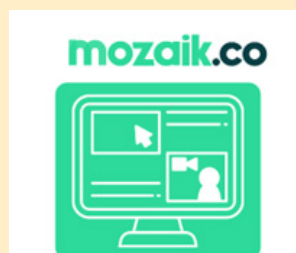
MOZAIK.CO (TOUTAPPRENDRE) :

Vous aimeriez apprendre une nouvelle langue ? Apprendre à dessiner des chatons ? Apprendre à tricoter ? Ou même apprendre à créer vos propres jeux vidéo ? C'est possible grâce à Toutapprendre !

Toutapprendre réunit plus de 160 000 heures de cours en ligne en accès gratuit et illimité couvrant de multiples domaines :

- | | |
|----------------------------|-----------------------|
| • Arts & Loisirs créatifs | • Bien-être & santé |
| • Bureautique & Multimédia | • Langues |
| • Musique | • Programmation |
| • Sport & Fitness | • Vie professionnelle |

Pour utiliser Toutapprendre, consultez les collections numériques sur le site Web du Réseau BIBLIO CNCA ou scannez le code QR. Vous devrez avoir en main votre numéro d'abonné(e) et votre NIP de bibliothèque pour accéder à la ressource.



Dans notre municipalité



Du 04 au 29 Mai 2026

La Bibliothèque Armagimo d'Armagh

9, rue de La Salle (Complexe municipal)

En collaboration avec le Centre-Femmes de Bellechasse

Accueille l'exposition itinérante



“Femmes de Bellechasse au parcours remarquable”



Cette exposition met en valeur des femmes qui ont su marquer notre histoire au cours des générations.



Elle vise à mettre en lumière l'apport des femmes à la construction de notre Québec tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'important rôle porté par les femmes est longtemps resté dans l'ombre, et nous souhaitons faire connaître à notre communauté des femmes qui ont laissé et qui laissent encore des traces.



En Bellechasse, nous vous présentons plus de 35 de ces femmes qui ont su faire une différence dans notre région et ailleurs, par leur détermination, leur implication et leur persévérance.



Bienvenue à toutes et tous !



Dans notre municipalité



CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CLUB FADOQ L'ANNEAU D'OR D'ARMAGH AVIS DE CONVOCATION

Le conseil d'administration vous invite à participer à l'assemblée générale annuelle de votre club FADOQ qui aura lieu :

Date : 13 mai 2026

Heure : 13h30

Lieu : salle du complexe municipal, 7 rue de la Salle, Armagh

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.
2. Lecture de l'avis de convocation.
3. Constatation du quorum
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale précédente.
6. Rapport des activités du club ou rapport de la présidence
- Ratification des règlements généraux 2026 Club FADOQ Armagh
7. Réception du rapport financier.
8. Ratification des actes du conseil d'administration.
9. Nomination d'un vérificateur.
10. Nomination du président, du secrétaire et des scrutateurs de l'élection.
11. Rappel des articles des règlements généraux du club concernant l'élection.
12. Lecture des mises en candidature.
13. Élection des administrateurs (4 postes)
14. Désignation des officiers du conseil d'administration.
15. Présentation des nouveaux membres du conseil d'administration.
16. Mot de la présidente
17. Message du représentant de la FADOQ – RQCA
18. Autres sujets.
19. Levée de la séance.

Nous souhaitons votre participation à cette assemblée et vous remercions de votre collaboration.

Quatre (4) postes d'administrateurs sont en élection. Pour information ou formulaires de mise en candidature, contactez :

Louise Turmel, secrétaire

Téléphone : 418-627-2528

Des formulaires de mise en candidature seront disponibles sur place.

Au dîner du mercredi 8 avril, nous étions 52 personnes à prendre part à cette activité.

L'ambiance nous ramenait à la fête de Pâques, tant par la décoration que le repas que nous avons dégusté. Pour la circonstance, deux chocolats ont été tirés parmi les participants. Et nous avons souligné les anniversaires du mois. Parmi ceux-ci, une personne s'est mérité un coupon pour un repas gratuit.

Le prochain dîner aura lieu le mercredi 13 mai 2026, à la salle du complexe municipal, Armagh. Il sera le dernier avant la pause estivale.

Thème : La fête des mères et des pères.

Au menu : Crème de légumes

Poulet chasseur

Pomme de terre purée, salade de choux

Macédoine de légumes maison

Dessert : Bagatelle, thé et café

Une santé sera servie, il y aura un service de bar pendant l'évènement.

Et il y aura des surprises...

Coût : 20 \$ par personne

Le repas étant préparé à l'avance par un service de traiteur :

RÉSERVATION OBLIGATOIRE avant le vendredi 8 mai 2026

Contactez Mmes Ginette Bernard 418-466-2927 ou
Pierrette Roy 418-466-2886

EN CAS D'ABSENCE, il est important de nous aviser avant vendredi le 8 mai 2026.

Pour une absence non annoncée avant la date, le Club doit payer le repas. Merci pour votre coopération !

Notre année administrative se termine. Il nous fait plaisir de vous inviter à notre assemblée générale annuelle.

Abonnement

Le coût de l'adhésion ou le renouvellement est de 30 \$ pour une année et 55 \$ pour 2 ans. Il comprend un abonnement à la revue : Virage, publiée 4 fois par année.

Être membre FADOQ vous donne accès à de nombreux avantages. Afin de mieux connaître l'organisme et les différents rabais qui sont offerts, nous vous invitons à consulter le site web de la FADOQ. Il se renouvelle régulièrement.

Pour ceux et celles qui reçoivent leur demande de renouvellement par la poste, veuillez répondre et retourner votre paiement dans l'enveloppe déjà affranchie au secrétariat régional.

Pour une nouvelle adhésion ou information, communiquer avec Pierrette Roy au 418-466-2886.

Les membres du Conseil d'Administration se joignent à moi pour souhaiter à toutes nos mamans, une belle fête des Mères !

Ginette Bernard, présidente

Dans notre municipalité



MARCHÉ de l'entraide

Économies et trouvailles solidaires !

Le Cercle des Fermières d'Armagh vous invite à son Marché de l'entraide au profit de la communauté chrétienne de St-Cajetan. Venez dénicher des trésors parmi une immense variété d'articles à prix d'ami !



QUAND :
5 et 6 juin
2026



HEURE :
De 9 h 00
à 16 h 00



OÙ :
Sous-sol de
l'Église d'Armagh



UN INVENTAIRE POUR TOUS LES BESOINS :

Vêtements (tous âges), jouets, livres, articles de décoration, quincaillerie, meubles et antiquités. C'est le moment idéal pour s'équiper à petit prix !



ARTISANAT LOCAL :

Découvrez et procurez-vous des pièces uniques confectionnées avec soin par nos Fermières. Vos achats soutiennent directement les causes caritatives des CFQ.



IMPORTANT : Argent comptant seulement.

C'est un rendez-vous pour toute la famille ! ♥



Le Cercle des
Fermières
d'Armagh

Atelier de décoration de roches peintes

Le 28 mai

Deux plages horaires :

13h30 et **18h30**



Marie-Claude vous partagera ses **trucs et astuces** pour confectionner de magnifiques roches et semer de la joie grâce à vos créations



Atelier accessible aux Fermières et invités (10.00\$ non membres)



Matériel fourni

Ça ne prend pas grand-chose pour mettre du **soleil** et de la **couleur** dans une journée... ♥

Une jolie roche peinte à la main, déposée sur un sentier de randonnée, **et le tour est joué** ♥



Un moment créatif et inspirant vous attend

*Venez créer, vous amuser...
et répandre un peu de **bonheur** autour de vous!* ♥

Bon à savoir



**PIROUETTE
et CABRIOLE**

30 MAI 2026

**Salle Philibert Langlois
(Salle municipale)
à Armagh**

**Venez découvrir cette belle activité en formule libre
et notre matériel de psychomotricité !**



Pendant 60 minutes, les enfants, accompagnés de leurs parents ou d'un adulte significatif, pourront grimper, sauter, ramper, bouger et explorer dans un environnement amusant, sécuritaire et stimulant.



Deux groupes :

9 h à 10 h – enfants de 9 mois à 2 ans et demi

10 h 20 à 11 h 20 – enfants de 2 ans et demi à 5 ans

Programme de

fqccl :

Fédération québécoise
des centres communautaires
de loisir

Activité offerte par



Maison
de la famille
de Bellechasse
et centre
de ressources
périnatales

INSCRIPTION

[www.mfbellechasse.org/
activites/le-jardin-de-
pirouette-et-cabriole-
formule-libre](http://www.mfbellechasse.org/activites/le-jardin-de-pirouette-et-cabriole-formule-libre)



Procès-verbal

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'ARMAGH COMTÉ DE BELLECHASSE

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **31 mars 2026** à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Est absente: Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-03-29

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Inscription | Souper-bénéfice St-Lazare de Bellechasse

3.2 - Plan d'intervention | Mandat à la Firme Maxxum Gestion d'Actifs

3.3 - Modification de la résolution 2026-03-17 | Mandat - Service d'ingénierie de la MRC | Mise à jour des plans et devis | Projets divers

3.4 - Forum régional en habitation | Participation des élus

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-03-30

3.1 - Inscription | Souper-bénéfice St-Lazare de Bellechasse

ATTENDU QUE le Service des loisirs de Saint-Lazare-de-Bellechasse organise la 22e édition de son souper-bénéfice, lequel se tiendra le samedi 25 avril 2026;

ATTENDU QUE cet événement vise à soutenir les activités communautaires et constitue une occasion de représentation pour les municipalités du territoire;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 65 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise la participation de M. Guylain Chamberland au souper-bénéfice de Saint-Lazare-de-Bellechasse, qui se tiendra le 25 avril 2026.

QUE le conseil autorise le paiement du billet au coût de 65 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2026-03-31

3.2 - Plan d'intervention | Mandat à la Firme Maxxum Gestion d'Actifs

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention est requis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour accéder aux programmes de subvention des projets de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la mise à jour de son plan d'intervention des infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de services de la firme Maxxum Gestion d'Actifs au montant de 8 610 \$ avant taxes pour la mise à jour du plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Maxxum Gestion d'Actifs pour la mise à jour du plan d'intervention, lequel est nécessaire afin d'accéder aux programmes de subvention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts.

D'AUTORISER la direction générale à procéder au renouvellement du Plan d'intervention pour un montant de 8 610 \$, avant taxes.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-03-32

3.3 - Modification de la résolution 2026-03-17 | Mandat - Service d'ingénierie de la MRC | Mise à jour des plans et devis | Projets divers

ATTENDU QUE la résolution numéro 2026-03-17 mandant le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse pour la mise à jour des plans et devis visait les projets d'amélioration du 1er Rang Nord-Ouest, du 1er Rang Nord-Est et de la Route Jean-Charron;

ATTENDU QUE le Rang Sainte-Anne aurait également dû être inclus dans les lieux visés par ce mandat;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger la résolution afin d'y ajouter ce tronçon;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MODIFIER la résolution numéro 2026-03-17 afin d'y ajouter le Rang Sainte-Anne aux projets visés.

QUE la résolution se lise désormais comme suit :

DE MANDATER le Service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse afin d'effectuer la mise à jour des plans et devis pour les projets d'amélioration du 1er Rang Nord-Ouest, du 1er Rang Nord-Est, de la Route Jean-Charron ainsi que du Rang Sainte-Anne.

QUE toutes les autres dispositions de la résolution numéro 2026-03-17 demeurent inchangées.

D'AUTORISER la direction générale à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-03-33

3.4 - Forum régional en habitation | Participation des élus

ATTENDU QUE le Forum régional en habitation de Chaudière-Appalaches se tiendra le 9 avril 2026;

ATTENDU QUE cet événement constitue une occasion d'échanges et de formation pertinente pour les élus municipaux en matière d'habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER les membres du conseil municipal qui le souhaitent à participer au Forum régional en habitation qui se tiendra le 9 avril 2026.

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au coût de 75 \$ par participant (avant taxes).

QUE les dépenses afférentes, le cas échéant, soient également autorisées conformément à la politique en vigueur.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-03-34

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 41.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le 7 avril 2026 à 19 h 30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers:

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Èlène Belisle

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.

Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-04-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

3.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2026

3.2 - Séance extraordinaire du 31 mars 2026

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbaux de la MRC de Bellechasse

7.2 - Adoption du Règlement 222-2026 sur la rémunération des élus municipaux

7.3 - Adoption du Règlement 223-2026 abrogeant le Règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal

7.4 - Adoption du règlement 224-2026 édictant le code éthique et déontologie des élus municipaux

7.5 - Résolution d'appui | Opposition à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu

- 7.6 - Attestation de participation aux formations des élus municipaux | Rôle et responsabilité - Éthique et déontologie
- 7.7 - Adoption de la Politique sur les frais de remboursement des employés municipaux
- 7.8 - Modification - Résolution 2026-03-27 | Accueil d'un groupe de cadets | Parc des Chutes d'Armagh
- 7.9 - Accueil d'un groupe de jeunes | Activité Virée en Bellechasse | Parc des Chutes d'Armagh
- 7.10 - Correspondance | Développement Économique Bellechasse - Résolution
- 7.11 - Correspondance | Coopérative de Services Rive-Sud
- 7.12 - Regroupement des services animaliers
- 8 - SÉCURITÉ INCENDIE
- 8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Mars 2026
- 9 - VOIRIE
- 9.1 - Demande de prix | Marquage de chaussées
- 9.2 - Demande de prix | Vidages de puisards de rue
- 10 - AQUEDUC ET ÉGOUT
- 10.1 - Autorisation de l'achat d'un manipulateur de vannes
- 10.2 - Autorisation d'achat - Remplacement d'un boîtier de contrôle de ventilation | Usine eau potable
- 10.3 - Mandat firme Pierre Goulet inc. pour détecter les fuites du réseau d'aqueduc
- 10.4 - Mandat firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) | Réhabilitation des puits municipaux PP3 et PP4
- 10.5 - Dépôt du rapport annuel SOMAEU 2025
- 10.6 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 5
- 10.7 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 6 et 7
- 11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 11.1 - Adoption du règlement 225-2026 régissant le comité consultatif d'urbanisme d'Armagh abrogeant le règlement 171-2026
- 11.2 - Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 11.3 - Dépôt - Certificat de conformité | Règlement 221-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Armagh
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
- 12.1 - Autorisation de fermeture de rue et entente de stationnement - Spectacle du 2 mai 2026
- 13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES
- 13.1 - Parc des Chutes | Participation à un encart publicitaire touristique
- 13.2 - Dépôt | Résolution de dissolution de la Corporation du Parc des chutes
- 14 - VARIA
- 14.1 - Témoignage des citoyens | Dossier Hydro-Québec
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)
- 16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES 2026-04-02

3.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2026

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-04-03

3.2 - Séance extraordinaire du 31 mars 2026

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2026-04-04

4 - RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du 7 avril 2026 pour un montant total de 253 926,42 \$.

AMAZON.CA

ACER USB, WEBCAM, PLASTIFIEUSE **636,97 \$**

AUGUSTIN CORMIER ENTR. ÉLECTRICIEN

DÉB.MOTEUR-INTERRUPTEUR US.ÉPU. **796,72 \$**

BENEVA

ASSURANCES COLLECTIVES-MARS **1 974,87 \$**

BONAIRSD INC.

FACT.#5 VENTILATION US.ÉPUR. **25 950,09 \$**

RETENUE FACT. PROG.#5 **2 883,34 \$**

BROTHER CANADA

IMPRIMANTE + TONER-GARAGE **389,74 \$**

CANAC

PEINTURE-SIGNALISATION **46,19 \$**

CANADIAN TIRE

GARAGE ET US.FILTREUR **79,29 \$**

CÉDRIC DUCHESNEAU

VERS.#5 DÉNEIGEMENT COURS MUN. **4 378,25 \$**

CRÉAPHISTE

JOURNAL AVRIL - 28 PAGES **988,79 \$**

DORCHESTER RÉFRIGÉRATION INC		
DÉBRANCHEMENT TABLE FROIDE-PDC.....	305,66 \$	
EMCO CORPORATION		
98 SACS ASPHALTE FROIDE.....	1 042,25 \$	
EMS INGÉNIERIE INC.		
SURVEILLANCE USINE ÉPURATION.....	1 294,91 \$	
SURVEILLANCE USINE ÉPURATION.....	1 414,19 \$	
ENTREPRISES ÉRIC TALBOT (LES)		
ABATTAGE ARBRE-PARC DES CHUTES.....	321,93 \$	
EUROFINS ENVIRONEX		
ANALYSES EAU POTABLE.....	252,95 \$	
ANALYSES EAUX USÉES.....	883,59 \$	
ANALYSES EAUX USÉES.....	94,28 \$	
ANALYSES EAUX USÉES.....	66,12 \$	
EXCAVATION MARCEL VÉZINA INC.		
VERS.#5 ENTRE.CHEMINS D'HIVER.....	127 637,43 \$	
FQM ASSURANCES INC.		
ASSURANCE COURSE DE TRACTEUR.....	381,50 \$	
GESTION DCB		
HUILE TRANSMISSION - DODGE RAM.....	11,19 \$	
RÉP. FREINS-DODGE RAM.....	1 828,08 \$	
GROUPE CONSEIL UDA		
PLAN DE PROTECTION (PEPPSEP).....	9 634,91 \$	
GROUPE VIGIL		
CLAVIER SYST.ALARME-CASERNE.....	316,93 \$	
HUMACO CONSTRUCTION INC.		
MISE NORMES US.ÉPURATION-TECO.....	10 115,40 \$	
MISE NORMES US.ÉPURATION-TECO.....	3 541,50 \$	
HYDRO-QUÉBEC		
ÉCLAIRAGE ENTRÉE SUD-59 JOURS.....	24,40 \$	
ÉLECT.COMPLEXE-GARAGE-BUREAU.....	1 876,37 \$	
ÉLECT.USINE ÉPURATION-28 JOURS.....	2 261,56 \$	
ÉLECT.POSTE REFOULEMENT-57 JRS.....	433,76 \$	
ÉLECT.PARC DES CHUTES-57 JOURS.....	3 250,99 \$	
ÉLECT.CASERNE-57 JOURS.....	730,11 \$	
ÉLECT.RES.EAU POTABLE-57 JOURS.....	265,56 \$	
ÉLECT.PANNEAU CHALOIS-57 JOURS.....	32,46 \$	
ÉLECT. CHALOIS - 57 JOURS.....	1 264,86 \$	
ÉLECT.LUMIÈRES DE RUE-31 JOURS.....	599,29 \$	
INT COMMUNICATION		
CONTRAT SERVICE SITE INTERNET.....	92,41 \$	
LEMIEUX NOLET, COMPTABLES AGRÉÉS		
HON. PROF. E/F K.BELAND.....	563,38 \$	
LUSSIER		
4E VERS. MUTUELLE PRÉVENTION.....	95,81 \$	
M.R.C. DE BELLECHASSE		
FORMATION.ACCÈS AUX DOCUMENTS.....	55,95 \$	
MAGASIN H. LÉTOURNEAU INC.		
CHAUFFE-EAU ELECTR. US.FILTRA.....	717,30 \$	
ENTRE. CHALOIS/GARAGE/COMPLEXE.....	287,07 \$	
MARCHÉS TRADITION/CÔTÉ		
ÉPONGES À RÉCURER-US.FILTRAT.....	10,33 \$	
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		
REMISES PROVINCIALES-FÉVRIER.....	9 072,35 \$	
REMISES PROVINCIALES-MARS.....	8 560,66 \$	
MUN. DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECH.		
SOUPER-BÉNÉFICE 22E ÉDITION.....	65,00 \$	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL		
ENTRAIDE INCENDIE-166 RG ST-JOS.....	440,62 \$	
ENTRAIDE INCENDIE - 7 MARS.....	526,57 \$	
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.		
INST. WIFI-TÉLÉPHONE US.ÉPURA.....	1 723,52 \$	
INTERNET ÉCOCENTRE.....	40,19 \$	
INTERNET CASERNE.....	45,94 \$	
INTERNET CHALOIS.....	45,94 \$	
TÉLÉPHONE IP USINE FILTRATION.....	17,72 \$	
INTERNET USINE FILTRATION.....	45,94 \$	
INTERNET POSTE DE REFOULEMENT.....	45,94 \$	
INTERNET USINE ÉPURATION.....	114,98 \$	
OLIVIER GAGNÉ MINI-MOTEUR INC.		
CHAÎNE ET LAME 16'-SCIE.CHAÎNE.....	96,52 \$	
PAQUET & FILS LTÉE		
ESSENCE VOIRIE-AQ-ÉG-POMPIERS.....	557,76 \$	
HUILE CHAUFFAGE - CASERNE.....	4 213,56 \$	
PASSEPORT ANIMAL INC.		
FRAIS DE POSTE COURRIER.....	18,12 \$	
SERVICES ANIMALIERS-AVRIL.....	86,23 \$	
PATRICK LEBLOND		
DÉNEIGE. PRISE D'EAU RG ST-JOSEPH.....	402,41 \$	
PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC. (#12916)		
PÉNÉTRANT.CAMION - CASERNE.....	9,49 \$	
PREMIERS SOINS PLUS		
ITEMS-TROUSSES PREMIERS SOINS.....	153,90 \$	
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.		
ENDUIT RÉPARA. TOIT - COMPLEXE.....	32,15 \$	
RECEVEUR GÉNÉRAL CANADA		
REMISE FÉDÉRALES-FÉVRIER.....	3 272,17 \$	
REMISES FÉDÉRALES-MARS.....	3 050,24 \$	
REMBOURSEMENTS DIVERS		
	285,45 \$	
RÉSEAU BIBLIO / C.R.S.B.P.		
GESTION DES ACCÈS-SUPPORT 2026.....	855,99 \$	
RREMQ - AON HEWITT		
RÉGIME DE RETRAITE-FÉVRIER.....	4 423,13 \$	
RÉGIME DE RETRAITE-MARS.....	3 101,72 \$	
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES		
MEDIAPOSTE JOURNAL AVRIL.....	147,65 \$	
SOLUTIONS IT CLOUD		
AJUSTEMENTS LICENCE COURRIELS.....	9,44 \$	
7 LICENCES COURRIELS.....	101,09 \$	
TÉLUS QUÉBEC		
INTERNET PARC DES CHUTES.....	68,99 \$	
TÉL+FAX-BÂTIMENTS MUNICIPAUX.....	572,26 \$	
TOXYSCAN TECHNOLOGIE INC.		
INVENTAIRE-PRODUITS CHIMIQUES.....	1 063,52 \$	
TREMCA CHAUDIÈRE-APPALACHES		
FORUM RÉGI. EN HABI. CHAUD-APP.....	172,46 \$	
ULINE CANADA CORPORATION		
WATERHOG TAPIS R/N - PARC.....	316,00 \$	

VIDÉOTRON LTÉE

TÉLÉPHONES CELLULAIRES..... 164,94 \$

CELLULAIRES EMPLOYÉS 177,18 \$

Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE

5 - RETOUR SUR LES QUESTIONS DU DERNIER CONSEIL

6 - POINT D'INFORMATION ET SUIVI DES MEMBRES DU CONSEIL

6.1 - Présentation des dossiers par les conseillers et conseillères responsables

Les conseillers et conseillères responsables de leur dossier respectif présentent un résumé des dossiers sous leur responsabilité.

7 - ADMINISTRATION

7.1 - Procès-verbaux de la MRC de Bellechasse

Le conseil municipal prend acte du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaire du 18 mars 2026 et extraordinaire du 16 mars 2026 de la MRC de Bellechasse.

2026-04-05

7.2 - Adoption du Règlement 222-2026 sur la rémunération des élus municipaux

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T11.001) (ci-après appelée « LTEM ») prévoit que le conseil fixe, par règlement, la rémunération du maire et des membres du conseil;

ATTENDU QUE le Règlement en vigueur est le règlement 175-2018 et le règlement 202-2022 abrogeant l'article 8 du règlement 175-2018 portant sur la rémunération des élus;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, INCLUANT LE VOTE FAVORABLE DE LA MAIRESSE :

D'ADOPTER le Règlement 222-2026 portant sur la rémunération des élus abrogeant les règlements 175-2018 et 202-2022.

ADOPTÉE

2026-04-06

7.3 - Adoption du Règlement 223-2026 abrogeant le Règlement 213-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE l'article 159.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. 27-1) prévoit l'adoption d'un règlement de régie interne pour le maintien de l'ordre, du respect et de la civilité durant les séances du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Armagh, portant le numéro 213-2024, a été adopté le 4 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh juge nécessaire de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 223-2026 sur la régie interne des séances du conseil de la Municipalité d'Armagh.

ADOPTÉE

2026-04-07

7.4 - Adoption du règlement 224-2026 édictant le code éthique et déontologie des élus municipaux

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 2 février 2022, le Règlement numéro 191-2022 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ c. E-15.1.0.1 (ci-après la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, d'adopter un règlement révisé édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;

ATTENDU QUE la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

ATTENDU QUE le présent règlement est adopté en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, RLRQ, c. E-15.1.0.1;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 3 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le règlement 224-2026 édictant un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux abrogeant le règlement 191-2022.

ADOPTÉE

2026-04-08

7.5 - Résolution d'appui | Opposition à la participation au programme fédéral de rachat des armes à feu

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'un programme fédéral de rachat d'armes à feu visant certaines armes auparavant détenues légalement par des citoyens;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités québécoises, dont Gracefield et Beauceville, ont déjà adopté ou étudié des résolutions exprimant leurs préoccupations concernant ce programme;

ATTENDU QUE les ressources policières sont déjà limitées dans plusieurs régions et que leur mobilisation pour l'application d'un tel programme pourrait réduire leur disponibilité pour d'autres priorités en matière de sécurité publique;

ATTENDU QUE les données disponibles indiquent que les armes utilisées dans les crimes violents proviennent majoritairement du marché noir et non du marché légal;

ATTENDU QUE plusieurs communautés rurales, agricoles et régionales utilisent les armes à feu de manière légitime pour la chasse, l'agriculture et certaines activités traditionnelles;

ATTENDU QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité responsables du bien-être et de la sécurité de leur population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil de la Municipalité d'Armagh exprime ses préoccupations concernant le programme fédéral de rachat des armes à feu du gouvernement fédéral;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Canada d'annuler ce programme à cause de ses impacts, notamment en ce qui concerne l'utilisation des ressources policières et les priorités en matière de sécurité publique;

QUE le conseil municipal souligne que la lutte contre le trafic illégal d'armes à feu, la contrebande et la criminalité organisée devrait demeurer une priorité centrale;

QUE le conseil municipal exprime son soutien aux citoyens respectueux des lois qui utilisent les armes à feu de manière légitime et encadrée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise : au ministre fédéral de la Sécurité publique, au gouvernement du Canada, au premier ministre du Québec, au ministre de la Sécurité publique du Québec, aux députés provinciaux et fédéraux concernés, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

2026-04-09

7.6 - Attestation de participation aux formations des élus municipaux | Rôle et responsabilité - Éthique et déontologie

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit que tout membre d'un conseil municipal doit, dans les six mois suivant le début de son mandat, participer à une formation portant sur l'éthique et la déontologie ainsi que sur les rôles et responsabilités des élus municipaux;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal élus lors des dernières élections ont tous suivi ladite formation dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ATTESTER que tous les élus nouvellement en poste ont complété la formation obligatoire portant sur les rôles et responsabilités des élus municipaux ainsi que sur l'éthique et la déontologie, conformément aux exigences légales.

ADOPTÉE

2026-04-10

7.7 - Adoption de la Politique sur les frais de remboursement des employés municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir un cadre clair, équitable et conforme aux lois applicables concernant le remboursement des dépenses engagées par les employés municipaux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QUE la mise en place d'une politique sur les frais de remboursement vise également à assurer le respect des principes énoncés dans le Code de déontologie des employés municipaux, notamment en matière de prudence, d'intégrité et de saine gestion des fonds publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER la Politique sur les frais de remboursement des employés municipaux.

ADOPTÉE

2026-04-11

7.8 - Modification - Résolution 2026-03-27 | Accueil d'un groupe de cadets | Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE la Municipalité accueille un groupe de cadets pour une expédition au Parc des Chutes d'Armagh, au courant du mois de mai;

ATTENDU QUE le prix d'entrée a été fixé à 8 \$ par personne;

ATTENDU QUE le conseil désire réviser le coût d'entrée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le prix fixé est finalement 5 \$ par personne.

QUE le coucher sera accordé gratuitement.

QUE le groupe pourra avoir accès au bloc sanitaire du restaurant par l'extérieur.

ADOPTÉE

2026-04-12

7.9 - Accueil d'un groupe de jeunes | Activité Virée en Bellechasse | Parc des Chutes d'Armagh

ATTENDU QUE l'organisme Agir Collectivement dans Bellechasse, en collaboration avec la MRC de Bellechasse, organise une activité de jumelage interculturel entre jeunes de Bellechasse;

ATTENDU QUE cette activité, intitulée « Virée en Bellechasse », se tiendra le vendredi 15 mai et prévoit la visite de différentes attractions du territoire en autobus;

ATTENDU QUE les organisateurs souhaitent faire une halte pour le dîner à la Casa des Chutes d'Or, suivie d'une visite de la chute au parc des Chutes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QU'un tarif d'entrée de 5 \$ par personne soit exigé pour l'accès au site.

ADOPTÉE

7.10 - Correspondance | Développement Économique Bellechasse - Résolution

Le conseil prend acte du dépôt de la correspondance de Développement Économique Bellechasse.

7.11- Correspondance | Coopérative de Services Rive-Sud

Le conseil prend acte du dépôt de la correspondance pour la Coopérative de Services Rive-Sud.

2026-04-13

7.12 - Regroupement des services animaliers

ATTENDU que la Municipalité d'Armagh reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU que les organismes municipaux de la MRC de Montmagny, de la MRC de L'Islet et de la MRC de Bellechasse désirent présenter un projet de mise en commun d'un service animalier dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité suivant la réalisation de l'étude de faisabilité présentée par la Ville de Montmagny;

ATTENDU que chacune des municipalités des trois MRC devra adopter une résolution d'engagement et la transmettre à la Ville de Montmagny afin de pouvoir bénéficier du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité d'Armagh s'engage à participer au projet de mise en commun d'un service animalier dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme.
- Le conseil nomme la Ville de Montmagny, organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale.
- Le conseil désigne Mme Mélanie Bolduc, mairesse, et Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la greffière de la Ville de Montmagny.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel | Mars 2026

Le conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel du Service incendie du mois de mars 2026.

9 - VOIRIE

2026-04-14

9.1 - Demande de prix | Marquage de chaussées

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour le marquage de chaussée;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission, à savoir:

Compagnies	Prix avant taxes
Marquage traçage Québec	14 400.00 \$
Durand Marquage et Associés inc.	14 962.65 \$
Lignes Maska	14 372.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat pour le marquage de chaussées à la firme Lignes Maska, plus bas soumissionnaire, au montant de 14 372.00\$ (avant taxes).

ADOPTÉE

2026-04-15

9.2 - Demande de prix | Vidages de puisards de rue

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix pour le vidage de puisards;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont déposé une soumission, à savoir:

Compagnies	Prix par puisard
HVP	11.89 \$
Sani Orléans	22.90 \$
Sani Etchemin inc.	11.25 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'OCTROYER le contrat pour le vidage de puisards de rue à la firme Sani Etchemin inc., plus bas soumissionnaire, au montant de 11.25 \$ du puisard (avant taxes).

ADOPTÉE

10 - AQUEDUC ET ÉGOUT

2026-04-16

10.1 - Autorisation de l'achat d'un manipulateur de vannes

ATTENDU QUE le rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc constitue une méthode efficace permettant d'éliminer les dépôts accumulés dans les conduites;

ATTENDU QUE cette opération contribue à améliorer la qualité de l'eau potable et à prévenir sa coloration;

ATTENDU QUE cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable;

ATTENDU QUE l'achat d'un manipulateur de vannes est nécessaire pour effectuer cette opération;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat d'un manipulateur de vannes pour la mise en œuvre du rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc au montant de 18 299 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

2026-04-17

10.2 - Autorisation d'achat - Remplacement d'un boîtier de contrôle de ventilation | Usine eau potable

ATTENDU QUE le boîtier de contrôle de ventilation du bâtiment de traitement de l'eau doit être remplacé afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements;

ATTENDU QUE l'installation d'un boîtier étanche est requise afin de protéger les composantes et d'assurer la durabilité du système dans cet environnement;

ATTENDU QUE la firme Cytech Corbin inc. a été identifiée pour fournir l'équipement requis au montant de 1 907.91 \$ (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER l'achat d'un boîtier de contrôle de ventilation étanche à la firme Cytech Corbin inc. au montant de 1 907.91 \$ (avant taxes), pour l'usine d'eau potable.

ADOPTÉE

2026-04-18

10.3 - Mandat firme Pierre Goulet inc. pour détecter les fuites du réseau d'aqueduc

ATTENDU QUE dans le cadre de la Stratégie d'économie d'eau potable, des actions doivent être mises en œuvre afin de démontrer l'utilisation responsable de l'eau potable;

ATTENDU QUE la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc est réalisée aux deux ans et permet, notamment par l'écoute du réseau, de valider les données relatives au débit de nuit;

ATTENDU QUE cette démarche contribue à améliorer l'efficacité du réseau et à réduire les pertes d'eau potable;

ATTENDU QUE la firme Les Services Pierre Goulet inc. possède l'expertise requise pour réaliser ce type d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Les Services Pierre Goulet inc. pour effectuer la détection de fuites sur le réseau d'aqueduc, au montant de 1 800 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE

2026-04-19

10.4 - Mandat firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) | Réhabilitation des puits municipaux PP3 et PP4

ATTENDU QUE des travaux pour la réhabilitation des puits PP3 et PP4 doivent être effectués;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA);

ATTENDU QUE cette firme est spécialiste dans le domaine des services d'hydrogéologie;

ATTENDU QUE ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

DE MANDATER la firme Laforest Nova Aqua inc. (LNA) pour l'accompagnement dans la préparation et la supervision des travaux de réhabilitation des puits, au montant de 21 715 \$ (avant taxes).

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document nécessaire.

ADOPTÉE

10.5 - Dépôt du rapport annuel SOMAEU 2025

Le conseil prend acte du rapport SOMAEU 2025.

2026-04-20

10.6 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 5

ATTENDU QUE des travaux de ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 5 par Bonairsd inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Èlène Belisle,

Appuyé par M. Daniel Bédard,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de la Firme EMS ingénierie inc., autorise le paiement au montant de 25 950.09 \$ incluant les taxes à Bonairsd inc. en lien avec le décompte progressif no 5 pour les travaux de ventilation à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

2026-04-21

10.7 - Travaux de ventilation à l'usine d'épuration - Phase 2 - Décompte progressif no 6 et 7

ATTENDU QUE des travaux de ventilation sont en cours à l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de paiement pour le décompte progressif no 6 et 7 par Groupe Humaco;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh, sur recommandation de la Firme Sublime Architecture inc., autorise le paiement au montant de 11 878.15 \$ (avant taxes) à Groupe Humaco en lien avec le décompte progressif no 6 et 7 pour les travaux effectués à l'usine d'épuration.

Ce montant est financé par le Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

11 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-04-22

11.1- Adoption du règlement 225-2026 régissant le comité consultatif d'urbanisme d'Armagh abrogeant le règlement 171-2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de constituer un Comité consultatif d'urbanisme par règlement;

CONSIDÉRANT QUE la formation d'un Comité consultatif d'urbanisme est nécessaire pour se doter de certains outils réglementaires en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Armagh doit constituer un comité;

CONSIDÉRANT QU'une révision du règlement était nécessaire afin de l'adapter aux besoins actuels;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente

séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER le Règlement 225-2026 régissant le comité consultatif d'urbanisme d'Armagh abrogeant le règlement 171-2026.

ADOPTÉE

2026-04-23

11.2- Nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QUE la Municipalité doit constituer un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU doit être composé de membres du conseil et de citoyens ou citoyennes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal nomme les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

QUE ce comité soit composé de deux (2) membres du conseil et de cinq (5) citoyens ou citoyennes;

QUE les personnes suivantes soient nommées à titre de membres :

- Membres du conseil :
 - Mme Gisèle Adam, présidente
 - Mme Roxane Vézina, conseillère
- Citoyens / citoyennes :
 - Mme Amélie Bouffard,
 - Mme Nathalie Bélanger
 - Mme Sylvie Latour
 - Mme Lorraine Aubin
 - M. Simon Leblond

QUE la direction générale soit responsable d'assurer le suivi administratif du comité.

ADOPTÉE

11.3- Dépôt - Certificat de conformité | Règlement 221-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Armagh

Le conseil prend acte du dépôt du certificat de conformité pour le règlement 221-2026 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments de la Municipalité d'Armagh.

12 - LOISIRS ET CULTURE

2026-04-24

12.1 - Autorisation de fermeture de rue et entente de stationnement - Spectacle du 2 mai 2026

CONSIDÉRANT la tenue d'un spectacle prévu le 2 mai 2026 sur le territoire de la Municipalité d'Armagh;

CONSIDÉRANT l'achalandage anticipé et le besoin d'optimiser les espaces de stationnement pour les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la sécurité du public et le bon déroulement de l'événement;

CONSIDÉRANT la contribution de M. Chenard qui offre gracieusement l'accès au stationnement du Sommet pour la durée de l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par Mme Sue-Èlène Belisle,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'AUTORISER la fermeture de la rue du Couvent, de la rue Principale jusqu'à son extrémité supérieure, le 2 mai 2026, de 18 h à minuit.

DE SOULIGNER la contribution de M. Chenard, qui met gratuitement à la disposition du public le stationnement du Sommet pour l'occasion.

DE MANDATER les services municipaux concernés pour mettre en place la signalisation appropriée.

ADOPTÉE

13 - CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH - PARC DES CHUTES

2026-04-25

13.1 - Parc des Chutes | Participation à un encart publicitaire touristique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite promouvoir le Parc des Chutes afin d'accroître son attractivité et de favoriser l'achalandage touristique;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation à un cahier spécial touristique distribué à 72 129 exemplaires par Postes Canada sur le territoire de Beauce-Bellechasse-Etchemins, ainsi qu'à 20 000 exemplaires additionnels encartés dans le cahier weekend du Journal de Québec;

ATTENDU QUE ce projet est réalisé en collaboration avec Tourisme Bellechasse, Destination Beauce et Tourisme Etchemins, assurant ainsi une visibilité crédible et concertée de la région;

ATTENDU QUE cette initiative vise à faire découvrir la région;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'évaluer cette opportunité de visibilité pour le Parc des Chutes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Bédard,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ACCEPTER de participer à cet encart publicitaire touristique pour un montant de 775 \$.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

13.2 - Dépôt | Résolution de dissolution de la Corporation du Parc des chutes

Le conseil prend acte du dépôt de la résolution relativement à la dissolution de la Corporation du Parc des chutes.

14 - VARIA

14.1 - Témoignage des citoyens | Dossier Hydro-Québec

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS (LIMITÉE À 20 MINUTES)

2026-04-26

16 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
QUE la séance soit levée. La séance est levée à 21 h 45.

Mélanie Bolduc, mairesse Fadia Bayrakdar, directrice
et greffière-trésorière

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ARMAGH
COMTÉ DE BELLECHASSE**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le
16 avril 2026 à 19h30, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à
Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle
séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin Siège #3 - Sue-Élène Belisle
Siège #5 - Guylain Chamberland

Sont absents: Siège #2 - Daniel Bédard Siège #4 - Gisèle Adam
Siège #6 - Roxane Vézina

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc.
Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est
également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte,
souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet
d'ordre du jour.

2026-04-27

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de
l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Entériner l'autorisation du dépôt du projet « Loisirs moteur de
vitalité » | Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3

3.2 - Inscription des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
| Formation FQM

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-04-28

**3.1 - Entériner l'autorisation du dépôt du projet « Loisirs moteur de
vitalité » | Programme Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 3**

ADOPTÉE

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a mis en place le Programme
Fonds régions et ruralité (FRR);

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh souhaite déposer un projet dans le
cadre du FRR, Volet 3 – Vitalisation;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh répond aux critères d'admissibilité
du programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Sue-Élène Belisle,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil entérine le dépôt du projet intitulé « Loisirs, moteur de
vitalité » dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR), Volet
3 – Vitalisation, tel qu'effectué par la directrice générale auprès de la MRC
de Bellechasse.

QUE la directrice générale et la mairesse soient autorisées à signer et à
déposer tous les documents requis dans le cadre de la demande d'aide
financière.

ADOPTÉE

2026-04-29

**3.2 - Inscription des membres du Comité consultatif d'urbanisme
(CCU) | Formation FQM**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la
Municipalité d'Armagh ont été nommés lors de la séance du 7 avril dernier;

ATTENDU QUE les membres du CCU doivent suivre une formation
obligatoire afin d'exercer adéquatement leurs fonctions;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre cette
formation destinée aux membres des CCU au coût de 160 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Bégin,
Appuyé par M. Guylain Chamberland,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil municipal autorise l'inscription de tous les membres du
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à la formation obligatoire offerte par
la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

QUE le conseil autorise le paiement des frais d'inscription de 160 \$ par
participant, ainsi que les dépenses afférentes, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-30

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Sue-Élène Belisle,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 19 h 45.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

ADOPTÉE

À une séance extraordinaire du Conseil municipal d'Armagh, tenue le **23 avril 2026** à 18h00, à la salle municipale située au 7, rue de la Salle, à Armagh.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Luc Bégin

Siège #4 - Gisèle Adam

Siège #5 - Guylain Chamberland

Siège #6 - Roxane Vézina

Sont absents:

Siège #2 - Daniel Bédard

Siège #3 - Sue-Élène Belisle

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Mélanie Bolduc. Mme Fadia Bayrakdar, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Après vérification du quorum, Mme la mairesse déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture du projet d'ordre du jour.

2026-04-31

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Gisèle Adam,

Appuyé par M. Luc Bégin,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - POINTS DE DISCUSSION

3.1 - Appui à la demande de moratoire sur le développement de la filière éolienne au Québec réclamée par la coalition formée de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de Vents d'élus et du Regroupement de vigilance Énergie Québec (RVEQ)

3.2 - Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - POINTS DE DISCUSSION

2026-04-32

3.1 - Appui à la demande de moratoire sur le développement de la filière éolienne au Québec réclamée par la coalition formée de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de Vents d'élus et du Regroupement de vigilance Énergie Québec (RVEQ)

CONSIDÉRANT QUE la raison d'être du projet d'Axe Appalaches-Bas-St-Laurent est en grande partie pour soutenir le développement de la filière éolienne le long de son trajet;

CONSIDÉRANT QUE la présence des éoliennes, tout comme la présence d'une ligne à haute tension, dégraderait nos paysages naturels. Ces paysages dont la qualité est reconnue et appréciée des citoyens et qui sont aussi un fort élément d'attraction pour la villégiature, tel qu'énoncé dans le plan d'urbanisme de la municipalité en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'éoliennes sur notre territoire, tout comme la présence d'une ligne haute tension, entraînerait des pertes de superficie cultivable, des pertes de peuplement forestier et des pertes d'entailles, ce qui engagerait des pertes économiques pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'éoliennes, tout comme le passage d'une ligne haute tension aérienne, a des impacts négatifs non négligeables sur notre environnement, en particulier les oiseaux et les chauves-souris;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'éoliennes près des territoires habités engendre des risques bien documentés au niveau de la santé et du bien-être de la population (bruit, infrasons; impact visuel, eau potable);

CONSIDÉRANT QUE les préoccupations grandissantes concernant la filière éolienne, comme en fait foi, les prises de positions récentes de regroupement de citoyens, d'élus, de syndicats;

CONSIDÉRANT QUE des compagnies privées d'éoliennes auraient déjà débuté des approches auprès de citoyens de la Municipalité d'Armagh afin de conclure des ententes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Roxane Vézina,

Appuyé par Mme Gisèle Adam,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh se joigne à la coalition formée de l'Union des producteurs agricoles (UPA), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de Vents d'élus et du Regroupement de vigilance Énergie Québec (RVEQ) pour demander un moratoire sur le développement éolien au Québec ainsi qu'une suspension des appels d'offres des projets éoliens.

ADOPTÉE

2026-04-33

3.2 - Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne

CONSIDÉRANT la prolifération de projets éoliens sur les territoires agricoles habités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2 % du territoire [i], soit 0,28 hectare cultivable par habitant [ii];

CONSIDÉRANT QUE la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

CONSIDÉRANT QUE toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99 % des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole[iii];

CONSIDÉRANT le rapport de Mme Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « essentielles à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. » [iv];

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcées publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire[v];

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitant surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires[vi];

CONSIDÉRANT QUE dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec[vii];

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes[viii];

CONSIDÉRANT les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, acéricoles et forestières des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035[ix];

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations... doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. »;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du BAPE no. 375 publié le 20 juin 2024, conclut que « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son monde de développement, incluant la prise en compte d'enjeux environnementaux, sociaux et économiques. » [x];

CONSIDÉRANT QU'un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d'ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité agricole, acéricole et forestier soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), « le BAPE a pour fonctions d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite. »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert. »;

Références

[i]L'agriculture au Québec, UPA, consulté le 28 avril 2024.

[ii]Nos terres agricoles sont-elles réellement notre garde-manger?, 16 septembre 2023.

[iii]La filière batterie menace le territoire agricole, constate le MAPAQ, 28 septembre 2023.

[iv]Québec n'en fait pas assez pour empêcher la dégradation des terres agricoles, 25 avril 2024.

[v] Voir la note « Citations des personnalités publiques » ci-dessous pour les citations en question.

[vi]La privatisation de l'énergie éolienne et l'impact sur la mission d'Hydro-Québec, 14 mars 2024.

[vii] Ibid.

[viii]TES Canada : la MRC de Mékinac interpelle le ministre Fitzgibbon, 25 avril 2024.

[ix]Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,
Appuyé par Mme Roxane Vézina,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE la Municipalité d'Armagh prenne position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne.

DE DEMANDER au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Madame Pascale Déry, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

DE TRANSMETTRE cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne :

- La MRC de Bellechasse

- Madame Pascale Déry, Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

- Monsieur André Lamontagne, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Madame Andrée Laforest, La Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

- Madame Christine Fréchette, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec

- Madame Stéphanie Lachance, députée provinciale

- Monsieur Gregory Kelley, porte-parole du Parti Libéral en matière d'énergie

- Monsieur Pascal Bérubé, porte-parole du Parti Québécois en matière d'énergie

- Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec

- Monsieur Haroun Bouazzi, porte-parole de Québec Solidaire en matière d'énergie

- Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec

- Monsieur Martin Caron, président général de l'Union des producteurs agricoles

- Monsieur James Allen, président l'UPA de Chaudière-Appalaches

- Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités

- Monsieur Guillaume Tremblay, président de l'Union des Municipalités du Québec
- Monsieur Patrick Gloutney, Président du Syndicat SCFP-QUEBEC
- Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE
- Monsieur Normand Beaudet, Fondation Rivières
- Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique
- Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec
- Madame Myriam Thériault, Mères au front
- Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus
- Mesdames Marika Chabot et Sylvie Latour, Comité de citoyens d'Armagh.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-04-34

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. Guylain Chamberland,

Appuyé par M. Luc Bégin,

QUE la séance soit levée.

La séance est levée à 18h18.

ADOPTÉE

Mélanie Bolduc, mairesse

Fadia Bayrakdar, directrice générale
et greffière-trésorière

Prochaine séance: 5 mai 2026



APPEL AUX ARTISTES

PARTICIPE AU SHOW D'AUTOMNE!

TU JOUES DE LA GUIT? DU DRUMS? TU CHANTES SOUS LA DOUCHE MAIS T'AIMERAI TE PRODUIRE SUR SCÈNE? TU ÉCRIS DU SLAM, DES POÈMES, DE L'HUMOUR?

SAMEDI 19 SEPT.

À SAINT-DAMIEN

INSCRIS-TOI AVANT LE 15 JUIN 2026

APPEL AUX BÉNÉVOLES

PARTICIPE AU SHOW D'AUTOMNE!

INSTALLATION, ANIMATION, SERVICE, ORGANISATION, VENTE DE MERCH, SÉCURITÉ, ET BIEN D'AUTRES !

SAMEDI 19 SEPT.

SAINT-DAMIEN

INSCRIS-TOI DÈS MAINTENANT!

TU AURAS TON CHANDAIL ET ACCÈS AU SALON DES BÉNÉVOLES

CONSTRUCTION-RÉNOVATION C.D.T. INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
418 243-2422
 Cell. : 418 805-5835
 construction-cdt@outlook.com

367, Boulevard St-Pierre
 St-Raphaël QC G0R 4C0
 R.B.Q. : 5671-9586-01

construction-renovationcdt.com

• TOITURE • PORTES ET FENÊTRES
 • PATIO • CABANON • MAISON NEUVE
 • FINITION INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Foxy Traiteur
 ACCRÉDITÉ MAPAQ

• Buffets funéraires
 • Nourriture traditionnelle

Groupe ou personne seule

Sylvie Mercier, prop. 418 283-3605

Micro excavation Bellechasse
 R.B.Q. 5664-1749-01

Pour vos petits et moyens travaux de tous genres au meilleur prix.

Spécialités: Endroits restreints, nivelage creusage, drainage, marteau hydraulique

NOUVEAU Inspection de drain par camera
 Sylvain Asselin, prop
 C. 581.888.6237

LÀ pour tous vos besoins en assurance

1 888 265-7940

PROMUTUEL
 ASSURANCE
 CÔTE-SUD

ATELIER MÉCANIQUE JC
UNI-PRO

VÉHICULES . VTT . MOTONEIGE
 Mécanique générale / Alignement

 **581 745-6972**

MARIO LEMIEUX
 CONSTRUCTION

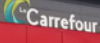
APCHL
 GARANTIE

Votre partenaire clé!

235, rue Commerciale
 Saint-Damien
 418 883-5852

constmlemieux@telus.net
 www.constructionmariolemieux.com

Accompagnement GRATUIT pour les résidents de la MRC de Bellechasse





Le Carrefour
 Employabilité • Travail de rue
 Immigration

Contactez-nous!
 418 887-7117 |  

- Soutien à la recherche d'emploi et à la rédaction de CV
- Soutien à l'accueil et l'intégration en immigration
- Orientation de carrière • Projets jeunesse
- Bénévolat, entrepreneuriat et volontariat
- Éducation financière • Séjours exploratoires
- Travail de rue

Avec la participation financière de **Québec**

Prenez note que les services-conseils en employabilité, offerts à la portion 16-35 ans de la population de la MRC de Bellechasse, sont rendus possibles grâce à la participation financière du gouvernement du Québec.

Tél.: 418 466-2410
 Fax: 418 466-3013

LES ENTREPRISES

 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Résidentiel
 Commercial
 Industriel

50, rue St-Cajetan, Armagh G0R 1A0
 RBQ - 2435 - 7790 - 81

DOMINIQUE VIEN

Députée
 Bellechasse — Les Etchemins — Lévis

dominique.vien@parl.gc.ca



MAI 2026

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
					1	2 Spectacle bénéfique à l'église
3	4	5 Séance du conseil 19h30	6	7	8	9 Spectacle bénéfique à l'église
10 Fête des mères	11	12 Consultation publique Parc des chutes	13 Dîner + AGA FADOQ	14	15	16 Messe à 16 h
17	18 Bibliothèque et bureau municipal fermés - fête des Patriotes	19	20	21	22	23
24	25 3e versement de taxes	26	27	28 Fermières 13h30 et 18h30	29	30 Maison de la Famille de Bellechasse
31 Messe intercommunautaire à 10 h						

Aperçu des activités du mois de juin :

- 2 juin : Séance de conseil
- 3 juin : Hydro – consultation publique
- 7 juin : Fête de la pêche + messe à 10 h
- 18 juin : Réunion des Fermières à 18 h 30
- 21 juin : Fêtes des pères
- 24 juin Bibliothèque et bureau municipal fermés pour la Fête nationale du Québec
- 26 au 28 juin : Festival
- 29 juin : Date de tombée l'Armaghjoie

